

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 18 JUILLET 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Christian ROCCI
M. Eric DESHAYES par M. Paul-Roger GONTARD
M. Kader BELHADJ par Mme Martine CLAVEL
Mme Anne GAGNIARD par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Loïc QUENNESSON
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Kamila BOUHASSANE
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
M. Arnaud RENOUARD par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
M. Paul RUAT
Mme Martine BAREL
Mme Carole MONTAGNAC

AR préfecture : 084-218400075-20240718-lmc1X0900019b67-DE

Date de télétransmission : 25-07-2024

Date de réception en préfecture : 25 JUILLET 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

17

VOIRIE : Adhésion au syndicat Maintenance des Routes de France (MRF).

M. TOCABENS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Maintenance des Routes de France est un Syndicat Professionnel National regroupant :

- Les maîtres d'ouvrages, gestionnaires d'infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, privés ou publics en charge d'entretenir leur patrimoine et en conséquence ayant des besoins en matière de maintenance routière,
- Les maîtres d'œuvre, entreprises exerçantes, en toute indépendance, l'activité de contrôles, d'études et d'ingénierie en lien avec l'activité de maintenance routière tant en France que dans les territoires d'Outre-Mer et à l'étranger,
- Les entreprises exerçant l'activité de maintenance routière tant en France que dans les territoires d'Outre-Mer et à l'étranger,
- Les entreprises exerçant l'activité de fourniture de produits, matériaux et matériels en lien avec la maintenance routière tant en France que dans les territoires d'Outre-Mer et à l'étranger.

En réunissant l'ensemble des acteurs de la maintenance routière, le syndicat a pour objet :

- De concourir à une meilleure gestion des actifs et infrastructures routières ainsi qu'à l'établissement de solutions de maintenance routière durables qui augmentent la durée de vie des travaux réalisés et des infrastructures,
- De proposer des solutions réduisant les impacts environnementaux et plus généralement, de pérenniser les actifs,
- De promouvoir auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre publics et privés, adhérents et non adhérents ainsi qu'auprès de l'ensemble des parties prenantes les bénéfices des solutions développées,
- De créer et proposer des référentiels qualitatifs, normes et labels de type certification reconnus par tierce partie pour tous les collègues,
- La participation au titre de ce qui précède à tout groupe de travail ou commission ;
- De veiller à la dignité et au maintien de la loyauté dans les rapports connexes et confraternels, de mettre en œuvre les moyens de détecter la concurrence déloyale et la publicité mensongère et d'en informer les parties prenantes,
- D'exercer tous les droits et facultés accordés aux syndicats professionnels.

Dans le cadre de sa compétence en tant que gestionnaire de patrimoine voirie, la ville d'Avignon a mis en place depuis quelques mois des outils et techniques d'entretien innovants (application de signalement de désordres sur la voirie, inspection routière automatisée à l'aide d'une intelligence artificielle, thermo réparation et enrobé projeté).

En complément, la Ville est en train de se doter d'un règlement de voirie afin de réglementer et coordonner les différentes interventions sur le domaine public routier. Il est donc intéressant de pouvoir bénéficier d'échanges et retours d'expérience des adhérents, de la ressource documentaire produite et réactualisée, de la veille technique et juridique que les équipes du syndicat Maintenance des Routes de France réalisent.

L'adhésion annuelle est gratuite pour les collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer au syndicat Maintenance des Routes de France au titre de la thématique voirie à compter de cette année et reconductible tacitement;
- **DESIGNE** M. Fabrice TOCABENS en qualité de représentant de la ville d'Avignon dans les instances du syndicat;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
M. Christian ROCCI

PARVENU A LA PREFECTURE LE 25 JUILLET 2024

ACTE PUBLIE LE 26 JUIL. 2024

AR préfecture : 084-218400075-20240718-lmc1X0900019b67-DE

Date de télétransmission : 25-07-2024

Date de réception en préfecture : 25 JUILLET 2024